

RCS : COUTANCES

Code greffe : 5002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COUTANCES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00102

Numéro SIREN : 452 465 743

Nom ou dénomination : Sarl JACKMOON

Ce dépôt a été enregistré le 17/09/2020 sous le numéro de dépôt 3031

Greffe du tribunal de commerce de Coutances



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 17/09/2020

Numéro de dépôt : 2020/3031

Déposant :

Nom/dénomination : Sarl JACKMOON

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 452 465 743


N° gestion : 2004 B 00102

2004 3 102
TOUT AVANT D'ÊTRE DÉPOSÉ
CET EXPERT
SOUS LE N°
LE 17/09/20
LE JUGE DU TRIBUNAL
P.O.

SARL JACKMOON
282 RUE JACQUES PREVERT

50000 SAINT-LO

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Arthur C. J. Moon
le gérant


Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12		Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	60 000.00		60 000.00	60 000.00		
	Constructions	381 806.00	15 837.70	365 968.30	376 040.75	10 072.45	2.68
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	69 215.20	24 201.09	45 014.11	125 810.58	80 796.47	64.22
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	1 640 844.72		1 640 844.72	1 638 344.72	2 500.00	0.15	
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	280.00		280.00		280.00		
Prêts							
Autres immobilisations financières							
	Total II	2 152 145.92	40 038.79	2 112 107.13	2 200 196.05	88 088.92	4.00
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	33 002.51		33 002.51	68 465.25	35 462.74	51.80
	Autres créances	1 070 818.96		1 070 818.96	940 176.38	130 642.58	13.90
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement	29 231.77	20 265.31	8 966.46	8 782.13	184.33	2.10	
Disponibilités	135 627.55		135 627.55	56 307.88	79 319.67	140.87	
Charges constatées d'avance (3)	17 748.95		17 748.95	18 306.11	557.16	3.04	
	Total III	1 286 429.74	20 265.31	1 266 164.43	1 092 037.75	174 126.68	15.95
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 438 575.66	60 304.10	3 378 271.56	3 292 233.80	86 037.76	2.61

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

CECOM Experts-comptables

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 000 000.00		1 000 000.00			
	Réserves						
	Réserve légale	38 502.55		35 000.00		3 502.55	10.01
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	610 112.30		643 563.85		33 451.55	5.20
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	412 295.33		70 051.00		342 244.33	488.56
	Subventions d'investissement Provisions réglementées	24 906.40		15 547.00		9 359.40	60.20
	Total I	2 085 816.58		1 764 161.85		321 654.73	18.23
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 257 368.58		1 442 285.35		184 916.77	12.82
	Concours bancaires courants	13.50		14 164.26		14 150.76	99.90
	Emprunts et dettes financières diverses	4 194.20		37 172.50		32 978.30	88.72
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3 780.00				3 780.00	
	Dettes d'exploitation						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 296.25		15 097.33		6 801.08	45.05	
Dettes fiscales et sociales	18 802.45		19 002.88		200.43	1.05	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes			349.63		349.63	100.00	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	1 292 454.98		1 528 071.95		235 616.97	15.42
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	3 378 271.56		3 292 233.80		86 037.76	2.61

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

190 299.98 227 974.95

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

CECOM Experts-comptables

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	271 458.19		271 458.19	243 146.68		28 311.51	11.64
Chiffre d'affaires NET	271 458.19		271 458.19	243 146.68		28 311.51	11.64
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			13 860.00	11 619.00		2 241.00	19.29
Autres produits			7.70	3.70		4.00	108.11
Total des Produits d'exploitation (I)			285 325.89	254 769.38		30 556.51	11.99
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			32 376.62	62 361.46		29 984.84	48.08
Impôts, taxes et versements assimilés			14 661.10	38 961.87		24 300.77	62.37
Salaires et traitements			201 291.00	179 619.00		21 672.00	12.07
Charges sociales			10 174.91	2 498.38		7 676.53	307.26
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			43 593.14	30 151.15		13 441.99	44.58
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			1 657.04	3.31		1 653.73	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			303 753.81	313 595.17		9 841.36	3.14
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			18 427.92	58 825.79		40 397.87	68.67
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

CECOM Experts-comptables

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	326 286.48		173 435.00		152 851.48	88.13
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	13 955.38		12 033.34		1 922.04	15.97
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	112 725.85				112 725.85	
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	452 967.71		185 468.34		267 499.37	144.23
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			2 747.44		2 747.44	100.00
Intérêts et charges assimilées (4)	23 860.82		17 108.06		6 752.76	39.47
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			10 645.25		10 645.25	100.00
Total VI	23 860.82		30 500.75		6 639.93	21.77
2. Résultat financier (V-VI)	429 106.89		154 967.59		274 139.30	176.90
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	410 678.97		96 141.80		314 537.17	327.16
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital	62 081.76		29 010.48		33 071.28	114.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			182.60		182.60	100.00
Total VII	62 081.76		29 193.08		32 888.68	112.66
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6.00		6 313.00		6 307.00	99.90
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	51 100.00		29 111.48		21 988.52	75.53
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	9 359.40		9 359.40			
Total VIII	60 465.40		44 783.88		15 681.52	35.02
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	1 616.36		15 590.80		17 207.16	110.37
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)			10 500.00		10 500.00	100.00
Total des produits (I+III+V+VII)	800 375.36		469 430.80		330 944.56	70.50
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	388 080.03		399 379.80		11 299.77	2.83
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	412 295.33		70 051.00		342 244.33	488.56

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées
Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

CECOM Experts-comptables

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 378 271.56 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 271 458.19 Euros et dégageant un bénéfice de 412 295.33 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Terrains	60 000		
Constructions sur sol propre	380 000		
Installations générales agencements aménagements des constructions			1 806
Matériel de transport	154 000		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 197		2 018
TOTAL	597 197		3 824
Autres participations	1 640 845		
Autres titres immobilisés			280
TOTAL	1 640 845		280
TOTAL GENERAL	2 238 042		4 104

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Terrains			60 000	60 000
Constructions sur sol propre			380 000	380 000
Installations générales agencements aménagements constr.			1 806	1 806
Matériel de transport		90 000	64 000	64 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			5 215	5 215
TOTAL		90 000	511 021	511 021
Autres participations			1 640 845	1 640 845
Autres titres immobilisés			280	280
TOTAL			1 641 125	1 641 125
TOTAL GENERAL		90 000	2 152 146	2 152 146

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Constructions sur sol propre	3 959	11 780		15 739
Installations générales agencements aménagements constr.		99		99
Matériel de transport	28 837	30 650	38 900	20 587
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 550	1 065		3 614
TOTAL	35 346	43 593	38 900	40 039
TOTAL GENERAL	35 346	43 593	38 900	40 039

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	11 780				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	99				
Matériel de transport	30 650				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 065				
Emballages récupérables et divers				9 359	
TOTAL	43 593			9 359	
TOTAL GENERAL	43 593			9 359	

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	15 547	9 359			24 906
TOTAL	15 547	9 359			24 906

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	2 500		2 500		
Autres provisions pour dépréciation	130 491		110 226		20 265
TOTAL	132 991		112 726		20 265
TOTAL GENERAL	148 538	9 359	112 726		45 171
Dont dotations et reprises					
financières			112 726		
exceptionnelles		9 359			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	33 003	33 003	
Impôts sur les bénéfices	1 049	1 049	
Taxe sur la valeur ajoutée	10 303	10 303	
Groupe et associés	1 059 467	1 059 467	
Charges constatées d'avance	17 749	17 749	
TOTAL	1 121 570	1 121 570	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	608	608		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 256 774	154 619	446 409	655 746
Fournisseurs et comptes rattachés	8 296	8 296		
Personnel et comptes rattachés	6 926	6 926		
Taxe sur la valeur ajoutée	7 740	7 740		
Autres impôts taxes et assimilés	4 136	4 136		
Groupe et associés	4 194	4 194		
TOTAL	1 288 675	186 520	446 409	655 746
Emprunts souscrits en cours d'exercice	16 748			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	201 590			

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	23 861	452 968
Dont entreprises liées	452 122	

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du	:	CREDIT MUTUEL
Montant initial de cette garantie	:	459 500
Montant restant dû en capital	:	364 961
Date de fin d'échéance de la garantie	:	25/04/2029
Nature de la sûreté réelle	:	NANTISSEMENT 167 PARTS SOCIALES TERLOG (EX FASI)
Emprunt du	:	CREDIT AGRICOLE
Montant initial de cette garantie	:	459 500
Montant restant dû en capital	:	367 888
Date de fin d'échéance de la garantie	:	20/05/2029
Nature de la sûreté réelle	:	NANTISSEMENT 167 PARTS SOCIALES TERLOG (EX FASI)
Emprunt du	:	CIC
Montant initial de cette garantie	:	490 000
Montant restant dû en capital	:	451 872
Date de fin d'échéance de la garantie	:	20/08/2033
Nature de la sûreté réelle	:	PRIVILEGE PRETEUR DE DENIERS SUR LE BATIMENT DE TOURLAVILLE

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		1 446 000
CAUTION AU PROFIT DU CIC / EDFRAY	25 000	
CAUTION AU PROFIT DU CIC / EDFRAY	30 000	
CAUTION AU PROFIT DE BPO / KADODIS	75 000	
CAUTION AU PROFIT DE BPO / TERDIS	220 000	
CAUTION AU PROFIT DU CA / TERLOG	75 000	
CAUTION AU PROFIT DU CA / TERDIS	55 500	
CAUTION AU PROFIT DU CM / TERLOG	25 000	
CAUTION AU PROFIT DU CM / TRICOPACK	27 000	
CAUTION AU PROFIT DU CM / PANIERS TERDIS	420 000	
CAUTION AU PROFIT DU CM / TERDIS	284 000	
CAUTION AU PROFIT DU CM / KADODIS	137 500	
CAUTION AU PROFIT DU CM / TERLOG	50 000	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

CAUTION AU PROFIT DU CIC / TERLOG	22 000	
Total (1)		1 446 000
(1) Dont concernant les filiales		1 446 000

Engagements reçus

Liste des filiales et participations

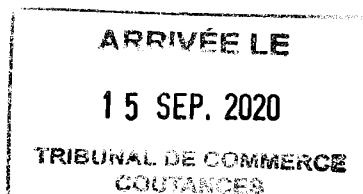
(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- SARL EDFRAY	527 021	85.00	100 055
- SCI MPF	36 958	97.00	4 721
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
- SARL MGG	10 061	50.00	1 153
- SARL AGL SERVICES	169 034	50.00	142 473
- SARL GL TRANSACTION	11 018	45.00	1 018
- SARL LACOTTE TRANSACTION	34 048	50.00	8 840
- SARL LACDAF	49 366	50.00	36 674
- SARL 3L TRANSACTION	7 592	33.00	3 501
- SARL LACMECA	200 511	50.00	141 309
- SCI GL	16 922	40.00	6 901
- SARL PANIERS TERDIS	809 405	33.33	381 688
- SARL TRICOPACK	342 250	33.33	135 631
- SCI TRIO	630 624	33.33	152 746
- SCI TRIOBIS	185 675	33.33	48 387
- SARL TERLOG	1 175 946	33.40	362 112
- SCI TRIOTER	9 819	33.33	21 417
- SARL KADODIS	527 366	25.00	21 163
- SCI KADOBIS	266 769	25.00	64 193
- SARL QUADRIS	24 970	25.00	124 216
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

JACKMOON
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 000 euros
Siège social : 282 rue Jacques Prévert
50000 ST LO
452465743 RCS COUTANCES

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 4 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt,
Le 4 septembre,
A 18 heures,



Les associés de la société JACKMOON, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 euros, divisé en 4000 parts de 250 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 282 rue Jacques Prévert 50000 ST LO, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Madame Marie LACOTTE, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,
Monsieur Pierre LACOTTE, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,
Monsieur Jacky LACOTTE, titulaire de 3998 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jacky LACOTTE, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus à la gérance,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019,
- le rapport de la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de la gérance et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 412 295,33 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	412 295,33 euros
A la réserve légale	61 497,45 euros
Solde	----- 350 797,88 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 25,00 euros par part	100 000,00 euros
Le solde	250 797,88 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 860 910,18 euros.

Les modalités de mise en paiement du dividende seront fixées par la gérance.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune); la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100.000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,

- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2016 :

35 000,00 euros, soit 9,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 35 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2017 :

100 000,00 euros, soit 25,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2018 :
100 000,00 euros, soit 25,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000,00 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

